

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 MARS 2010

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, BOURDET-PEES, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Gérard FRECHOU à Jean-Michel BELLOT
Fabien REICHERT à Jean-Michel BRUGIDOU
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Pierre CASAUX-BIC suppléant de Jean-Claude ELICHIRY
Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, Jean CASABONNE, Bernadette BOERIE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Christophe GUERY.

RAPPORT N° 4

REHABILITATION DU COMPLEXE BEDAT : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

M. GAILLAT informe que les travaux de clos et de couvert du Complexe BEDAT sont engagés et se déroulent suivant le planning prévisionnel. Ils sont suffisamment avancés pour permettre un point technique et financier.

En effet, les travaux de réhabilitation de bâtiments sont généralement sujets à des surprises désagréables. C'est particulièrement le cas pour notre opération, dans la mesure où nous avons été amenés à accélérer le traitement des études alors que les locaux, occupés notamment par les organisations syndicales, n'étaient pas disponibles.

Les problèmes que nous avons identifiés sont les suivants :

Présence de rocher à l'intérieur des deux bâtiments : le niveau supérieur du rocher est variable et se situe en certains endroits au-dessus des cotes prévues pour le sous-sol de la villa Bedat

(locaux techniques) et du plancher bas de l'usine. Les terrassements particuliers qui s'ensuivent engendrent un surcoût.

Aspect extérieur : lors des négociations avec l'Architecte des Bâtiments de France pour la mise au point définitive du permis de construire, nous avons été amenés à apporter certaines adaptations pour rendre les extensions les plus transparentes possibles. Cela se traduit par des modifications de structures métalliques et des parois vitrées de l'ascenseur et de la cage d'escalier de la villa, des liaisons entre la villa et l'usine et des baies vitrées de l'usine.

La charpente de la villa : lors des auscultations préalables, le bon état de la charpente avait été noté ce qui nous a amené à ne pas prévoir de travaux à ce niveau. Cependant, lors de la démolition de l'escalier intérieur, il s'est avéré que les 4 poteaux qui soutenaient cet escalier avaient un rôle également vis-à-vis de la charpente. Il convient donc d'apporter les éléments confortatifs nécessaires.

Liaison villa/usine : la villa et l'usine sont reliées au niveau RDC et R+1. A partir des plans initiaux du géomètre, il s'est avéré que la passerelle entre les niveaux R+1 de la villa et de l'usine pouvait être horizontale. Vérification faite, il y a une différence de niveau de 60 cm sur 3m de longueur ce qui nous amène, afin de respecter les pentes pour handicapés, de reprendre le plancher de l'usine.

L'ensemble de ces points représente une dépense supplémentaire qui se traduit comme suit :

Gros Œuvre (SEE BORDATTO) :	32 516.57 € HT
Charpente couverture (2C BOIS) :	1 740.00 € HT
Charpente métallique (DL) :	12 080.00 € HT
Menuiseries (PAYBOU) :	15 471.00 € HT
Ascenseur (KONE)	490.00 € HT

Soit un montant total de 62 297.57 € HT qui reste compatible avec le montant initial de l'opération (n° 1331) qui intégrait par précaution, une provision pour imprévus.

Il s'ensuit des avenants avec les entreprises étant entendu que pour les lots 1, 3 et 4, l'accord de la Commission d'Appel d'Offres a été recueilli.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** le président à signer les avenants avec les entreprises susvisées
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 Mars 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY